
Séance du 17 décembre 2019 - 18h00

Délibération N°2019/113
Date de convocation : 03 décembre 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévilillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estoumel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Maison Familiale Rurale du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (57 titulaires - 1 suppléant) :

| | | |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Vincent WAXIN | Jean-Félix MACAREZ | Hubert DEJARDIN |
| Yannick HERBET | Jacques OLIVIER | Nathalie GAVE |
| Christian PAYEN | Pierre-Henri DUDANT | Laurent LOIGNON |
| Jean-Pierre THIEULEUX | Christian PECQUEUX | Thierry WALEMME (S) |
| Francis LEBLON | Dominique LAMOURET | Alban BAJODEK |
| Didier BONIFACE | Frédéric BRICOUT | Denis COLLIN |
| Régine DHOLLANDE | Anne-Sophie MERY-DUEZ | Bernard POULAIN |
| Liliane RICHOMME | Alain RIQUET | Francis STOCLET |
| Martine THUILLEZ | Alain GOETGHELUCK | Gilles PELLETIER |
| Pierre LAUDE | Bernard PLET | Jean-Claude GERARD |
| Patrice BONIFACE | Bertrand LEFEBVRE | Jean-Louis CAUDRELIER |
| Charles BLANGIS | Laurent COULON | Annie DORLOT |
| Bruno MANNEL | Joseph MODARELLI | Isabelle PIERARD |
| Serge SIMEON | Pascal FOULON | Marc PLATEAU |
| Pascal COQUELLE | Michel HENNEQUART | Laurence RIBES |
| Didier BLEUSE | Daniel BLAIRON | Augustine NOIRMAIN |
| Jean-Pierre RICHEZ | Daniel CATTIAUX | Véronique NICAISE |
| Henri QUONIOU | Stéphane JUMEAUX | Pascal ROELS |
| Jean-Paul CAILLIEZ | Axelle DOERLER | Daniel FIEVET |
| Chantal WAYEMBERGE-MAILLY | | |

Membres excusés (2) :

Marie-Lise MARLIOT, Francis GOURAUD

Membres absents (7) :

Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC, Sandrine TRIOUX, Gérard TAISNE, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

Membres ayant donné procuration (8) :

Alexandre BASQUIN à Vincent WAXIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Janine TOURAINNE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Maurice DEFAUX à Daniel CATTIAUX

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2019/113 : Portant avis
d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
(CA2C) sur l'ouverture dominicale des
commerces de Caudry

Monsieur le Président expose :

La loi en faveur de la croissance et de l'activité du 6 août 2015, dite loi MACRON, autorise les maires à fixer la liste des dimanches où les commerces de détail peuvent ouvrir (dans la limite de douze ouvertures par an) sous réserve que cette liste soit établie pour l'année suivante avant le 31 décembre de l'année en cours et qu'à compter du sixième dimanche travaillé. L'avis de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre est nécessaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de Caudry, par délibération du 14 novembre 2019 a fixé à douze, les dimanches d'ouverture des commerces pour l'année 2020 à savoir :

- 12 et 19 janvier 2020 ;
- 07 et 28 juin 2020 ;
- 05 juillet 2020 ;
- 23 et 30 août 2020 ;
- 29 novembre 2020 ;
- 06, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », dont son article 250,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Caudry du 14 novembre 2019 portant ouverture dominicale des commerces – fixation de la liste des « dimanches du Maire » année 2020 – avis du conseil municipal annexée à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire de donner son avis sur l'ouverture dominicale des commerces de Caudry.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 décembre 2019 et de la publication le
23 décembre 2019
Vu,



Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

ID : 059-200030633-20191217-2019_113-DE

Pour expédition conforme
Beauvais-en-Cis, le 23 décembre 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Délibération du conseil municipal de la Commune de Caudry du 14 novembre 2019 portant ouverture administrative des commerces - fixation de la liste des « dimanches du Maire » année 2020 - avis du conseil municipal

Depuis en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 059-200030633-20191217-2019_113-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY
SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 - 18 H30 -

DÉLIBÉRATION CM/14-11-2019/Q8

Date de convocation : 4 novembre 2019

La Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hotel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOURT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Members présents (CM) : M. BRICOURT Frédéric, Maire ; Mme CHRISTIANE RABIER, Mme BERANGER Anny, M. COLIN DREY, Mme TROUQUET Sandrine, M. LEVEQUE Pierre, M. BONIFACE Didier, M. POUJAN Bernard, M. RICLET Alain, Agence au Maire, Mme ROCHONNE LIBRY, Mme PRUNOT Brigitte, Mme GORDY Maryline, Conseillers Nord-Pas de Calais, Mme DAVICHER Martine, Mme VANZ Patrick, Mme DENON Valérie, M. STICHEL Franck, Mme BAZQUIN Christiane, M. BAUBERT Mathieu, Mme KUCZYNSKI Claudine, M. DECALON Jean-Luc, Mme VERON Veronique, M. ROSEVILLE Antoine, Mme ALBERTO Marjolaine, Mme NATION Audrey, M. DORRÉ Claude, M. BARDONNEAU, M. DAVOUCI Jean, Mme DESREUMAUX Sophie, Mme LEBRETEZ Brigitte, Conseillers Nord-Pas de Calais

Membres absents avant départ (CM) :
Mme MERY-QUEZ Anne-Sophie ; pour cause de Mme GORDY Martine
Mme THUMUZET Nadine ; pour cause de Mme TROUQUET Sandrine
Mme EYRIEN Mélanie ; pour cause de M. DAVOUCI Jean

Membres absents (CM) :
M. HERROT Jean-François

Absence de M. DAVOUCI Jean à partir de la 12ème question - Q12 -

Membres présents : 28

Membres absents avant départ : 2

Membres absents : 3

Ordre du jour :
Ordre des questions de séance : Mme BAZQUIN Christiane

**ORDRE DU JOUR :
1. Ouverture administrative des commerces - fixation de la liste des « dimanches du Maire » année 2020 - avis du conseil municipal.**

Mme Sandrine TROUQUET, Agence au Maire, expose :

Pour répondre, le 14 en faveur de la création et de maintien des « Loi Macron » du 08 août 2015 permet désormais aux maires de désigner deux dimanches par an où les commerces de détail pourront ouvrir dans leurs commerces (Article L.257 III de la loi),

Depuis en préfecture le 18/11/2019
Reçu en préfecture le 18/11/2019
Affiché le
ID : 059-200030633-20191115-2019_113-DE

Cette loi stipule que le Maire des « Dimanches du Maire » doit être élu pour l'année suivante avant le 31 décembre et, à partir de la séance suivante, l'avis conforme du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Charbon-Charlé, doit être communiqué au Maire, cet avis requis.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, après avis favorable du Conseil Municipal et consultation des commerçants et de Madame la Présidente du FIDUC, avait fixé à 12 les « Dimanches du Maire » pour les années 2018 et 2019.

Cette question a, de nouveau, été évoquée, en commission municipale « Commerce » le 19 septembre 2019.

La commission a proposé de maintenir à 12 les « Dimanches du Maire » et d'ajouter l'ouverture des commerces les dimanches :

- 12 et 19 janvier 2020 (soles d'hiver)
- 07 Juin 2020 (Fête des Mères)
- 28 Juin et 05 Juillet 2020 (Fêtes d'été)
- 23 et 30 août 2020 (vendredis des écoles)
- 29 novembre et 06, 13, 20 et 27 décembre 2020 (Fêtes de fin d'année)

Il est entendu, cette dérogation est accordée sous réserve du respect des modalités de rémunération et de récupération du personnel telles que prévues par le Code du Travail.

Cet état exposé, Madame TROUQUET invite le Conseil à prendre un avis favorable à cette proposition.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS - Mme DESREUMAUX, Mme LEBRETEZ,**

Ordre du jour au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Comité municipal de l'Administration et des Services
Le 18 NOV. 2019

Le 18 NOV. 2019

La Mairie
Frédéric BRICOURT